Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212200638-20260221-2026_02_03_SYN-DE

DEPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT : GUINGAMP
CANTON : PLOUHA

SYNDICAT DE VOIRIE DE LA VALLEE DES RIVES DU LEFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL INTERCOMMUNAL
DU 21 février 2026

Nombre de membres
en exercice : 05

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un février à onze heures, le Comité Syndical Intercommunal étant réuni en mairie de Trévérec, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Gilles LE ROY, Président.

Nombre de présents : 05
Suffrages exprimés : 05

Date de convocation : 02/02/2026

Etaient présents : BOIZARD S. ; GAUTIER P., GEFFROY S., HELARY R. ; LE ROY G.

Date de l'affichage : 02/02/2026

Un scrutin a eu lieu, Sandrine GEFFROY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 3

Vote de la participation des communes – Année 2026

Monsieur le Président présente aux membres du bureau le détail des dépenses prévues en frais de fonctionnement pour le Syndicat de Voirie pour l'année 2026.

Au vu des interventions réalisées au cours de l'année sur chacune des communes, et suite au changement de l'agent communal, lequel ne pouvait pas intervenir sur la commune de Trévérec, n'étant pas en emploi partagé mais en mission temporaire avec intervention uniquement sur la commune de Gommenec'h, la commune de Trévérec a dû sous-traiter la totalité des travaux d'épareuse.

En conséquence, Monsieur le Président propose la répartition suivante pour la participation des communes au budget 2026 :

- Gommenec'h : participation fixée à 10 000 €
- Trévérec : participation fixée à 0,00 €

Les membres du bureau approuvent à l'unanimité la répartition pour la participation au budget 2026 par les Communes.

Certifié conforme,
Le Président,
Gilles LE ROY